



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Mario Balzano, domicilié route des Brêches 7 à 1893 Muraz, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

Locaux et emplacements	:	La Grange au Soleil, sis sur la parcelle n° 1888, folio 24, au lieudit Tire
Adresse	:	Route des Brêches 7 – 1893 Muraz
Enseigne de l'établissement	:	« La Grange au Soleil »
Prestations	:	Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, en tant que : - Café-Restaurant
Heures d'ouverture et fermeture	:	LUN : fermé MAR-VEN : 08.30 – 14.30 h / 17.00 – 22.30 h SAM-DIM : 08.30 – 14.30 h / 17.00 – 23.30 h
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au **lundi 13 décembre 2021**.

L'Administration communale